sprl DUPONT Géomètre & Cie



Guy Dupont - Gérant

Géomètre Expert Immobilier Assermenté - membre UBG n°2537- Conventionné avec l'Administration du Cadastre Mesurages - Bornages - Lotissements - Etats des Lieux - Expertises - Bureau d'études de travaux publics et privés

Flémalle, le 27 novembre 2014

Copie aux notaires CAPRASSE & CAPRASSE

Concerne : compte rendu de ma visite du 5 novembre 2014 à la commune de Saint-Nicolas

n/référence : delvaux 1613

v/référence : avant-projet d'urbanisation et demande d'avis préalable auprès de l'administration

communale de Saint-Nicolas

Chantier : rue Baltus à Tilleur

Madame, monsieur

Permettez-moi de vous rapporter les informations reçues suite à la réunion tenue auprès de M. BOECKX responsable de l'urbanisme et de M. BATISTE responsable des travaux de la Commune de St Nicolas.

La présentation du projet a été succincte étant donné que mes interlocuteurs disposaient déjà du plan d'avant-projet, et ce, depuis ma demande écrite rédigée en date du 9 septembre dernier.

La commune s'est montrée très enthousiaste et positive tant du point de vue du morcellement que de l'implantation proposée.

IL a été précisé toutefois que :

sprl DUPONT Géomètre & Cie



Guy Dupont - Gérant

Géomètre Expert Immobilier Assermenté - membre UBG n°2537- Conventionné avec l'Administration du Cadastre Mesurages - Bornages - Lotissements - Etats des Lieux - Expertises - Bureau d'études de travaux publics et privés

D'un point de vue technique:

- Il sera imposé un aménagement sécuritaire de la voirie au niveau du carrefour des rues Baltus et F.
- Nicolay. (zone reprise en rose au schéma ci-dessous);
- De plus, la rue Baltus quant à elle devra aussi faire l'objet d'aménagements (mise à gabarit, égouttage, renforcement éventuelle des régies distributrices, éclairage, etc...) (zone reprise en grisbleu au schéma ci-dessous);
- Le nouveau réseau d'égouttage devra tenir compte de la possibilité aux riverains de s'y raccorder;
- Au vu de la saturation du réseau d'égouttage existant, le projet nécessitera la réalisation d'un bassin d'orage, étant donné le manque de place, celui-ci sera préconisé sous voirie.



sprl DUPONT Géomètre & Cie

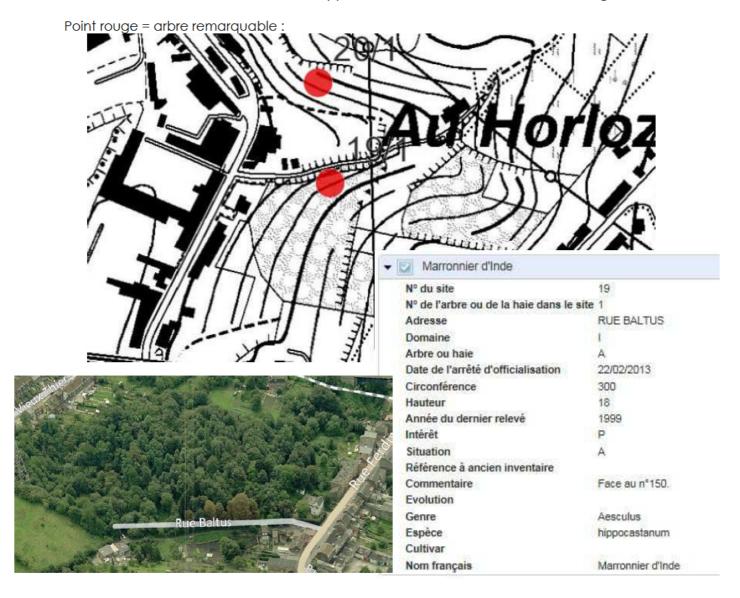


Guy Dupont - Gérant

Géomètre Expert Immobilier Assermenté - membre UBG n°2537- Conventionné avec l'Administration du Cadastre Mesurages - Bornages - Lotissements - Etats des Lieux - Expertises - Bureau d'études de travaux publics et privés

D'un point de vue urbanistique :

- Il a été signalé qu'il y aura lieux de prendre en compte la présence d'une conduite de la CILE traversant le site;
- Un arbre remarquable (voir renseignements ci-dessous) devra faire l'objet d'une valorisation appropriée;
- La voirie à créer pour l'accès aux différents lots à bâtir dans la partie haute devra avoir un statut privatif au clos;
- Les zones de reculs devront pouvoir garantir 1,5 places de parking par logement;
- La densité ne pourra pas être supérieure à 40 logements à l'hectare.
 A titre d'information, avec 3 blocs de 7 appartements et 7 lots nous sommes à 28 logements/hectare.



Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Guy Dupont